

LE POINT SUR LE DOSSIER DES ENLEVES PORTES DISPARUS

Je vous propose de faire brièvement un rappel chronologique des dates importantes de ce dossier.

2000 –Publication des archives inédites de la politique algérienne par le général FAIVRE

2001 – Jean MONNERET publie la Phase finale de la guerre d'Algérie
Les causes des enlèvements sont traités

2002 En dépit des innombrables démarches tant individuelles qu'associatives, force a été de constater que, nous étions - malgré tous nos efforts – au point mort. Aussi dès octobre 2002, s'est mis en place un groupe de travail - GRFDA -concernant les portés disparus. Il était constitué de Monseigneur Pierre BOZ, aujourd'hui décédé, du Général FAIVRE, de Jean MONNERET et de familles de disparus dont un membre élu nous a ouvert de nombreuses portes. Nous avons réclamé :

- La publication du rapport du C I C R. (Comité International de la Croix Rouge)
- l'accès aux archives
- la reconnaissance de la souffrance morale et des préjudices subis
- la création d'une commission mixte ou toute autre structure chargée d'établir un rapport circonstancié sur le douloureux problème des portés disparus.

2003 - le rapport du CICR à été remis au général FAIVRE pour diffusion près des membres du HCR et des présidents d'associations.

Ce rapport tenu secret depuis 1963 ne contenait pas d'informations qui pouvaient éclairer notre interrogation mais confirmait l'impuissance des enquêteurs dans le climat d'insécurité qui régnait alors en Algérie

Toutefois il était accompagné de fiches individuelles que les familles ont pu réclamer au MAE. Nous étions satisfaits de cette avancée.

Toujours en 2003

La question des disparus a été l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence du CICR et du Croissant Rouge en novembre 2003 à Genève.

Depuis quelques années, des 4 coins du monde, les familles de disparus témoignent de leur souffrance commune et revendiquent **le droit de savoir**.

En Septembre **2003** le cercle algérieniste de Bordeaux organise un colloque qui permet une éclaircie sur notre dossier, témoignages de familles et les historiens vont continuer leur recherches dans les archives .

2005 - Pour la première fois, les enlèvements pratiqués en Algérie par le F L N du 1^{er} novembre 1954 à décembre 1962 ont été reconnus dans le cadre de la loi du 23 février 2005

Le GRFDA et la MAFA ont soutenu les familles dans le droit de savoir. (Ce droit de savoir reconnu dans l'article 24 de la Convention Internationale dtoutes sur les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 décembre 2006 et entérinée par 60 pays à PARIS le 6 février 2007).

MGR BOZ réclame à nouveau, la mise en place d'une commission, d'un comité des sages ou de toute autre structure.

2006 - Jean MONNRET publie la tragédie dissimulée : Oran 5 juillet 1962.

2007- le 25 novembre à Perpignan était inauguré le mur des disparus à l'initiative du cercle Algérieniste

2009 -En mai 2009, le président de la Mission Interministérielle au Rapatriés (M.I.R.) Monsieur Renaud BACHY a crée la « commission disparus » qui avait pour mission de travailler sur la liste établie par le Ministère des Affaires Etrangères (M.A.E.) en juillet 2005 et révisée le 5 Mai 2008.

La commission était constituée de Monsieur Jean-Jacques JORDI historien. Des membres du Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie (GRFDA) de Mme Suzy Simon Nicaise du cercle algérienise .

Cette commission s'est réunie plusieurs fois du 19 mai 2009 au 6 juillet 2010 et à ainsi établie une liste le plus pré s de la réalité.

2011 –Jean Jacques JORDI publiait son livre : Un silence d'Etat. les disparus civils européens de la guerre d'Algérie.

2012- depuis le 28février 2012 La liste établie par la commission disparus défile sur la colonne lumineuse blanche du mémorial du quai Branly C'est sous l'autorité de la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives du

Ministère de la Défense et des Anciens Combattants qu'a été élaborée la mise en place sur le mémorial du Quai Branly.

En **2012**, sortie du DVD de Gilles Perez et Claire Feinstein ; les disparus histoire d'un silence d'état et M. Jean Claude ROSSO, infatigable chercheur, publiait une liste des personnes disparues présumées décédées civils et militaires qu'il soit remercié pour ce travail exemplaire. (Sa dernière mise à jour date de Juillet 2014) !

2013 - le 15 février Mgr Pierre BOZ nous quittait, pour son investissement dans le dossier des disparus Monseigneur BOZ a droit à notre infinie reconnaissance et notre grande, indéfectible et respectueuse affection.

2014- publication par le professeur Guy PERVILLE –Oran 5 juillet 1962. leçon d'histoire sur un massacre .

Je tiens à rappeler que tous les travaux des historiens que je viens de citer ont apporté leur contribution à la connaissance sérieuse de ce dossier.

2014 - Au pied des colonnes lumineuses du mémorial du Quai Branly le 5 juillet Notre président Jean Félix Vallat déclarait :

« Combien d'hommes et de femmes disparurent à jamais au cours de ces années terribles, particulièrement l'année 1962 ?...

Ce monument leur rend leur dignité et les sort de l'oubli insupportable dans lequel le secret d'Etat voulait les contraindre à rester. »

Nous devons persévérer sur les chemins de la mémoire et réclamer notre droit de savoir ce qu'il est advenu de nos disparus

Afin d'éclaircir les zones d'ombre de ce dossier nous demandons à être associé aux travaux du comité intergouvernemental franco algérien mis en place en décembre 2012 lors du voyage à Alger du Président de la République M. François HOLLANDE, le dossier des disparus militaires a retenu l'attention des deux parties.

Ce partenariat doit aussi s'ouvrir au dossier des civils enlevés et portés disparus.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes toujours prêts à nous investir pour obtenir **que le droit de savoir** nous soit enfin reconnu.

Parallèlement à toutes ces démarches nous restons à l'écoute des familles qui souhaitent entreprendre les démarches afin d'obtenir la Mention Mort Pour la France.

Je vous remercie

AIX en PROVENCE 21 NOVEMBRE 2014